



Quand le personnel subit l'agressivité de la population pénale !

Hier encore, le 13 décembre aux alentours de 19h00, **un agent du CP Rennes a subi les foudres d'une de nos pensionnaires.**

En effet, la détenue T affectée au QSL a été avisée d'une décision de réintégration à la MA. Décision faisant suite à des comportements en inadéquation à un régime de semi-liberté. Arrivée côté MA, la détenue T mécontente de la décision et n'en assumant pas la responsabilité, s'est mise à s'exprimer dans une langue étrangère. **Elle a alors claqué la porte battante des toilettes avant de saisir un verre dans la cellule et de le projeter violemment contre le mur !**

La surveillante, venue apporter à la détenue T des effets provenant de la cellule qu'elle occupait à la semi-liberté, a reçu le fond du verre cassé qui a ricoché contre le mur à pleine vitesse, au niveau de son arcade gauche !

Les collègues présentes ainsi que la gradée de roulement ont immédiatement refermé la porte de la cellule afin de prendre en charge l'agent blessé.

Cette dernière avait le visage en sang présentant une plaie ouverte au niveau de l'arcade sourcilière.

Le Directeur et son adjointe ont rejoint l'agent blessé alors que la détenue T, qui continuait de casser de la vaisselle en cellule, a été mise en prévention au quartier disciplinaire.

Simultanément, la gradée de roulement a appelé les pompiers, ces derniers ont conduit l'agent à l'hôpital. **Elle n'aura pas moins de 9 points de sutures !**

Le bureau local Force Ouvrière soutient pleinement l'agent victime et se tient à son entière disposition dans l'ensemble de ses démarches.

Le bureau local Force Ouvrière exige une peine de quartier disciplinaire exemplaire à l'encontre de la Détenue T.

Le bureau local Force Ouvrière félicite l'ensemble des personnels présents pour leur réactivité d'action mais également dans la prise en charge de l'agent blessé.



Le bureau local FO
Rennes, le 14 décembre 2018